



# Demande de raccordement à l'égout

(à remplir par le propriétaire)

1 rue Cazaillas - BP 20015  
40001 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 09 69 39 24 40  
Email : [accueil@montdemarsanagglo-eau.fr](mailto:accueil@montdemarsanagglo-eau.fr)  
[www.montdemarsanagglo-eau.fr](http://www.montdemarsanagglo-eau.fr)

Ouvert au public :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

## Je soussigné(e)

Monsieur :

Nom .....  
Prénom .....  
Né le .....  
À .....  
Profession .....  
Tél. ....  
Fax .....  
Email .....

Madame :

Nom .....  
Prénom .....  
Née le .....  
À .....  
Profession .....  
Tél. ....  
Fax .....  
Email .....

Demeurant à :

N° .....  
Rue .....  
Code postal .....  
Ville .....

*J'ai l'honneur de solliciter du Maire de Mont-de-Marsan l'autorisation de faire raccorder au collecteur d'égout de l'immeuble*

N° ..... Rue.....  
Lotissement ..... N° du Lot .....  
N° de permis ..... Date de délivrance .....  
Les travaux de raccordement seront effectués par M. ....  
Entrepreneur à .....  
Tél. .... Fax ..... Email .....

Mont-de-Marsan, le.....  
Signature

## IMPORTANT

Afin de traiter rapidement votre demande, il est nécessaire d'y joindre :

- Le plan de masse du projet de raccordement à l'échelle 1/100<sup>e</sup> sur lequel figure :
  - Les réseaux d'évacuation des eaux usées à l'intérieur de la parcelle.
  - Le système d'infiltration des eaux pluviales à l'intérieur de la parcelle.
- L'étude de sol mentionnant la nature du sol, sa perméabilité, la profondeur de la nappe phréatique et la capacité du système infiltration (puisards, tranchées filtrantes...) par rapport à la surface imperméabilisée.
- L'arrêté de permis de construire :

Après instruction du dossier, si celui-ci est complet, le service délivrera une autorisation de raccordement à l'égout. Le propriétaire ou l'entrepreneur, en possession de l'autorisation devra 15 jours avant la réalisation des travaux d'assainissement, prendre contact avec la Régie qui doit assurer le contrôle des travaux. La délivrance de l'attestation de raccordement des eaux usées au réseau public, sera soumise au contrôle de la bonne exécution des travaux avant le Remblaiement des tranchées.